

Motion adoptée à l'unanimité
par l'Assemblée plénière de l'UNPS,
le 18 décembre 2015

L'UNPS, réunie en Assemblée plénière ce vendredi 18 décembre 2015, rejette à l'unanimité le projet de cahier des charges relatif à l'extension des territoires pilotes PAERPA, 2ème génération.

L'UNPS constate que ce cahier des charges reprend à l'identique les dispositifs du précédent cahier des charges qui n'a pourtant pas atteint les objectifs recherchés : la mobilisation et la coordination des professionnels de santé libéraux.

L'UNPS rappelle avoir fait une proposition alternative d'organisation des professionnels de santé libéraux lors des travaux préparatoires du 1er cahier des charges PAERPA, proposition qui n'a pas été retenue.

Bien que soucieuse d'améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées, l'UNPS ne maintiendra sa participation au Copil PAERPA qu'à la condition de voir sa proposition reprise dans le cadre de l'extension des territoires pilotes PAERPA.